



Bruxelles, le 25 septembre 2019

*Le Bureau électoral*

---

*Le Président*

Chère Madame, Cher Monsieur,

Pour votre parfaite information et conformément aux statuts, la Commission électorale du Mouvement Réformateur a initié la procédure pour l'élection à la Présidence du Mouvement Réformateur en instituant le Bureau électoral qui a été chargé de l'organisation de l'élection.

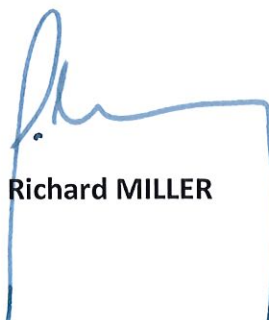
Conformément aux dispositions de l'article 12 § 5 des statuts du MR :

- tout membre du Comité Général du MR peut être candidat ;
- les candidatures seront examinées par le Conseil du Mouvement Réformateur qui statuera sur leur recevabilité à la majorité simple.

Concrètement, les candidatures à la fonction de Président(e) du MR doivent être adressées au Président du Conseil de Conciliation et d'Arbitrage, Monsieur François-Xavier DE DONNEA, avenue de la Toison d'Or, 84-86 à 1060 Bruxelles, pour le vendredi 11 octobre 2019 avant 16h, soit par courrier recommandé, soit remises en personne contre accusé de réception.

Cette candidature devra être accompagnée d'un texte de présentation de la candidature en une page A4 recto maximum. Celle-ci, en cas de validation de la candidature, sera adressée telle quelle aux électeurs.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Richard MILLER